

Bibliothèques: du temps retrouvé | Livres Hebdo



Par Véronique Heurtematte, le 08.02.2019 (mis à jour le 08.02.2019 à 10h07)

HORAIRES D'OUVERTURE

Bibliothèques: du temps retrouvé



LA MÉDIATHÈQUE PERSÉPOLIS À SAINT-OUEN. - PHOTO OLIVIER DION

Le rapport Orsenna et le plan national qui en a découlé ont suscité 231 projets d'extension d'horaires d'ouverture, donnant une impulsion réelle au mouvement, même si les freins demeurent, en tête desquels les difficultés financières que connaissent la plupart des communes. _ par Véronique Heurtematte

sommaire

- • Bibliothèques: du temps retrouvé
- [Erik Orsenna: "Il faut réfléchir à la répartition des moyens"](#)
- [Les chiffres clés](#)
- [+ 32 heures : la bibliothèque fait Pôle emploi](#)
- [+ 2 heures : horaires redéployés](#)
- [+ 10 heures : un bibliothécaire volant](#)

Le 20 février 2018, l'académicien Erik Orsenna remettait à la ministre de la Culture d'alors, Françoise Nyssen, et en présence du président de la République, Emmanuel Macron, son rapport *Voyage au pays des bibliothèques*, cosigné avec l'inspecteur général des affaires culturelles Noël Corbin et consacré aux perspectives d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Quelques semaines plus tard, le ministère de la Culture dévoilait le « Plan bibliothèque » qui en découlait. Un an plus tard, quels sont les résultats de ce dispositif accueilli de manière très contrastée par les professionnels, certains y voyant une opportunité, d'autres une injonction irréaliste ? Selon les chiffres recueillis par *Livres Hebdo* auprès du ministère de la Culture, 231 dossiers d'extension d'horaires ont bénéficié du dispositif en 2018, dont 171 nouveaux projets et 60 déjà engagés en 2016 ou 2017. Le plan, auquel ont été consacrés 8,4 millions d'euros issus des crédits de la Dotation générale de décentralisation, a donc eu un indéniable effet dopant. D'autant que, pour attirer un maximum de candidatures, les Directions régionales des affaires culturelles (Drac), chargées de la mise en œuvre opérationnelle, ont souvent offert des subventions au taux maximal prévu, soit 80 %.

Une répartition territoriale inégale

Le mouvement a cependant été inégal selon les régions. Avec 35 nouveaux dossiers en 2018 et 78 au total, la région Auvergne Rhône-Alpes arrive largement en tête, suivie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) qui totalise 39 dossiers, dont 24 nouveaux projets. Le coup

d'accélérateur a été particulièrement fort en Occitanie, passée de 4 dossiers subventionnés en 2016-2017 à 32 en 2018, de même qu'en Bretagne, qui passe de 6 à 26 dossiers, ou encore en Ile-de-France, qui connaît une progression de 6 à 27 dossiers. Les Drac ont souvent mobilisé l'ensemble des partenaires institutionnels de leur territoire pour informer les élus et les inciter à se lancer. « *La mobilisation du préfet de région et des préfets de départements pour promouvoir le dispositif auprès des élus a été un élément fort de réussite, de même que la coopération avec les bibliothèques départementales* », confirme David-Georges Picard, conseiller livre et lecture de la Drac Ile-de-France. Même écho de la part de Louis Burle, son homologue en région Paca : « *Nous avons demandé aux bibliothèques départementales de relayer l'information auprès de leurs réseaux, et aux préfets d'écrire directement aux villes que nous avons identifiées comme particulièrement concernées par le dispositif*, détaille le conseiller. *Cette stratégie globale était indispensable. Sur des projets de construction, nous avons réussi à convaincre des élus d'aller au-delà de ce qui était prévu initialement en matière d'horaires d'ouverture.* »

40 % des projets concernent des bibliothèques qui ont dans leur périmètre au moins un territoire défini comme prioritaire par les politiques publiques : zones de revitalisation rurale, programme « cœur de Ville » ou quartiers prioritaires. Pour le ministre de la Culture, Franck Riester, contacté par *Livres Hebdo*, il s'agit là d'une dimension fondamentale du dispositif. « *Les zones les plus fragiles sont au cœur du Plan bibliothèque*, indique le ministre. *La culture est un outil essentiel pour recréer du lien au sein de tous les territoires. Cet effort sera poursuivi et amplifié.* »

Les petites communes ont été particulièrement nombreuses à se saisir de l'opportunité. « *En Bretagne, ce sont surtout les villes de moins de 5 000 habitants qui ont répondu* », témoigne Bruno Dartiguenave, conseiller livre et lecture. Par exemple, la bibliothèque de Lampaul-Guimiliau, dans le Finistère, reste ouverte 22 heures par semaine, 7 jours sur 7. Une performance pour une petite commune de 2 000 habitants. Les nouveaux horaires ont été définis d'après une enquête auprès des habitants. Ainsi, les horaires du dimanche changent selon les périodes, 10 h-13 h d'avril à septembre, et 15 h-18 h d'octobre à mars. « *On proposait une nocturne par semaine et l'ouverture le samedi après-midi, mais cela ne correspondait pas aux pratiques des usagers*, souligne Nathalie Moigne, seule professionnelle de l'établissement, secondée par deux moniteurs étudiants. *Le dimanche, en revanche, est un succès. Les gens s'installent avec les jeux de notre ludothèque et restent longtemps.* »

La toute nouvelle médiathèque intercommunale Les 7 Lieux, à Bayeux (14 000 habitants, 30 000 dans Bayeux Intercom), est passée d'une vingtaine d'heures d'ouverture dans l'ancien équipement à 48 heures hebdomadaires, du mardi au dimanche. Une amplitude qui correspond à celle pratiquée par les grandes villes de plus de 100 000 habitants, et basée là encore sur une enquête auprès des habitants. « *On a travaillé pendant presque un an pour aboutir à un planning fonctionnel* », explique Nicolas Beudon, le directeur de l'établissement. Le budget de l'élargissement des horaires pour 2019 a été chiffré à 190 000 euros, incluant les salaires des vacataires, les dépenses liées au bâtiment et les actions culturelles pendant les horaires élargis, le tout subventionné à 80 % par la Drac. Les grands réseaux sont aussi concernés. A Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis, les médiathèques de centre-ville sont passées de 33 à 36 heures hebdomadaires, et les bibliothèques de quartier de 4 à 5 jours d'ouverture.

La Métropole européenne de Lille (MEL), 90 communes et 1,2 million d'habitants, a, quant à elle, été pionnière dans la réflexion sur les horaires à l'échelle de son territoire en lançant dès 2016 un diagnostic temporel piloté par son Bureau des temps. Cela lui a valu de recevoir la délégation des moyens financiers de l'Etat pour son territoire, soit 1,2 million d'euros pour la période 2017-2022, un accord unique en France. D'ici à septembre 2019, 29 communes seront entrées dans le dispositif, soit 70 % des bibliothèques éligibles du territoire. « *La métropole a entamé cette démarche car elle donne une vision globale du territoire, permet de s'inscrire dans une logique de réseau, et pour accompagner les petites communes qui n'auraient pas les moyens de le faire par elles-mêmes*, explique Hélène Moeneclay, vice-présidente chargée de la culture de la MEL. *Je suis maire d'une petite commune qui n'a pas de service culture. La MEL a un poste dédié aux horaires d'ouverture des bibliothèques.* »

La persistance du frein financier

Les bibliothèques qui se sont engagées dans le processus en tirent un bilan positif sur la fréquentation. Dans la métropole européenne de Lille, par exemple, la bibliothèque de Lezennes a doublé le nombre d'inscrits en un an et la médiathèque de Roubaix a enregistré 40 % de fréquentation supplémentaire pendant les vacances scolaires où elle a augmenté ses horaires de 20 heures. « *La phase d'enquête est ouverte à toutes les communes, y compris celles qui ne sont pas éligibles pour l'instant car cela permet néanmoins de faire évoluer la réflexion des élus* », précise Antoinette Silvestri, chargée de mission « Rythme ma bibliothèque », au Bureau des temps de la Métropole européenne de Lille. C'est également souvent une occasion de réflexion plus globale sur les services, la coopération, les problématiques d'organisation. Les 6 bibliothèques de la vallée de l'Ubaye, dans les Alpes-de-Haute-Provence, ont obtenu le recrutement d'un agent à mi-temps pour assurer le plan d'extension des horaires (voir encadré). « *Au-delà du service aux usagers, avoir un agent qui se déplace dans toutes les bibliothèques crée un lien supplémentaire dans le réseau. Il assure aussi une navette par semaine pour livrer les réservations, il accompagne les équipes bénévoles* », souligne Myriam Lèbre, responsable de la bibliothèque de Barcelonnette, qui coordonne le programme. « *Dans un contexte de réforme territoriale et de construction de la métropole du Grand Paris, la question de l'extension des horaires d'ouverture constitue un élément supplémentaire de réflexion sur la coopération intercommunale* », note de son côté David-Georges Picard.

Le mouvement d'extension des horaires d'ouverture se heurte cependant toujours à des freins, en particulier celui des difficultés financières que connaissent les collectivités territoriales. Parce que leurs bibliothèques offrent déjà des horaires d'ouverture importants, assortis de nombreux services, parce qu'elles sont durement touchées par le pacte financier Etat-collectivités, et parce que l'évolution d'un grand réseau est plus complexe que celle d'une seule structure, les grandes villes entrent plus difficilement dans le dispositif. « *Les implications en termes d'organisation du temps de travail sont plus compliquées pour les grandes bibliothèques qui offrent de nombreux services et qui accueillent plusieurs publics spécifiques si bien qu'il est plus difficile pour les collectivités de tutelle de s'engager* », admet

Bruno Dartiguenave. Les réticences peuvent venir également des professionnels. « *Il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire pour le dialogue avec les équipes*, souligne le directeur d'un grand réseau de bibliothèques. *Les agents peuvent avoir le sentiment que l'ouverture du dimanche prôné par le rapport Orsenna relève d'un effet de mode qu'on veut leur imposer. Ils ont également le souci de ne pas perdre en qualité de service sur les horaires élargis. Ouvrir plus, oui, mais en restant en capacité d'offrir des activités.* »

Dans son réseau, les extensions des horaires doivent se faire à effectifs constants. « *Nous jouons sur les activités proposées, nous redéployons les permanences de nos moniteurs étudiants, nous mettons moins de personnel en service public aux heures creuses. Cette démarche nous a conduits à remettre à plat notre organisation. Ceci étant, nous avons le devoir envers les populations que nous desservons de continuer à garantir nos activités hors les murs, et tout le travail avec nos partenaires institutionnels.* »

Malgré les difficultés, le mouvement devrait continuer sa progression. L'actuel ministre de la Culture semble en tout cas décidé à poursuivre la politique engagée. Il a annoncé une rallonge supplémentaire de 2 millions d'euros, avec l'objectif d'atteindre 400 dossiers subventionnés à l'horizon de 2020.

sommaire

- [Bibliothèques: du temps retrouvé](#)
- [Erik Orsenna: "Il faut réfléchir à la répartition des moyens"](#)
- [Les chiffres clés](#)
- [+ 32 heures : la bibliothèque fait Pôle emploi](#)
- [+ 2 heures : horaires redéployés](#)
- [+ 10 heures : un bibliothécaire volant](#)

Erik Orsenna: "Il faut réfléchir à la répartition des moyens"

Le 13 février, Voyage au pays des bibliothèques d'Erik Orsenna et Noël Corbin sera publié chez Stock, augmenté de deux textes où les auteurs expliquent l'importance de la lecture dans leur parcours personnel et dressent un premier bilan du plan national d'extension des horaires.

Livres Hebdo : un an après sa parution, pourquoi publier ce rapport chez un éditeur ?

Erik Orsenna : Ayant été longtemps fonctionnaire de l'Etat, j'ai toujours trouvé dommage que les rapports ne soient pas plus connus, et pas plus appliqués. Publier celui-ci est une manière de dire : « s'il vous plaît, n'enterrez pas ce rapport ». Je précise que le montant des ventes sera entièrement reversé à une association de bibliothécaires, nous n'avons pas encore décidé laquelle. C'est aussi parce que, au-delà d'un rapport, c'est un voyage dans les profondeurs du pays. Je note que dans le débat national actuel, il n'y a aucune référence à la culture. Or, la culture, c'est le Possible, avec une majuscule !

Quel bilan tirez-vous de son impact ?

E.O. : 231 dossiers ont été déposés, pour une augmentation horaire de huit heures hebdomadaires en moyenne, ce n'est pas rien. 60 % des projets viennent de villes de moins de 10 000 habitants. Cela montre que les bibliothèques sont des clés essentielles dans la politique de rééquilibrage des territoires, qui est mon obsession. Par son rôle culturel et aussi social, car je ne fais pas de différence entre les deux, avoir une bibliothèque, c'est accroître l'égalité des chances plutôt que de reproduire à l'identique des générations d'élite.

Avez-vous l'impression que la vision des maires sur les bibliothèques a évolué ?

E.O. : Oui, ils ont compris le rôle qu'elles pouvaient jouer pour tisser de liens forts avec la population, dans leurs locaux et hors les murs, dans les hôpitaux, les prisons. Et il y a une vraie demande des habitants. Une fois qu'elle s'est exprimée, on ne peut plus revenir en arrière. Les maires auront du mal à réduire à nouveau les horaires.

Pourtant, des communes doivent réduire leur service de lecture publique, faute de moyens. N'est-ce pas inquiétant ?

E.O. : Si, bien sûr. Et c'est bien la question que j'avais soulevée l'année dernière auprès du président de la République. Des moyens ont été donnés et l'actuel ministre de la Culture a indiqué clairement sa volonté de poursuivre cette politique. Cependant, l'essentiel du budget du ministère est capté par les grandes institutions parisiennes, par ailleurs formidables, mais il n'y a pas que Paris en France ! Il faut réfléchir à la répartition des moyens attribués à la culture.

Les chiffres clés

231 dossiers financés en 2018

40 % des projets pour des bibliothèques dans des territoires définis comme prioritaires par les politiques publiques

116 projets recensés pour 2019

8,4 millions d'euros issus de la Dotation générale de décentralisation mobilisés en 2018

72 dossiers portent sur le samedi, 63 sur les soirées, 51 sur les dimanches, 51 sur les pauses méridiennes et 50 sur les périodes de vacances.

+ 32 heures : la bibliothèque fait Pôle emploi

Pour son projet de bibliothèque, la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux, 1 300 habitants, en Seine-et-Marne, a opté pour une formule originale : associer la bibliothèque avec une Maison de services au public (MSAP), un dispositif national qui permet de délocaliser certains services de l'Etat dans les villages. Depuis mai 2018, la bibliothèque-MSAP de Lorrez-le-Bocage-Préaux, baptisée La Coop, et seule Bibliothèque-MSAP en Ile-de-France à ce jour, reçoit le public 38 heures par semaine du mardi au samedi. Plus rien à voir avec les 6 heures d'ouverture hebdomadaire de la petite bibliothèque associative qui lui préexistait.

Les usagers viennent pour les services de lecture publique ou pour ceux de Pôle emploi ou de la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse), tous assurés par les trois bibliothécaires, formés à l'accompagnement administratif par la CNAV et Pôle emploi. Dans les 300 m² du lieu, aménagés de façon cosy avec un coin café, des fauteuils, un espace de coworking, les publics se mélangent. « *Les personnes qui viennent pour Pôle emploi ne sont pas stigmatisées, on les reçoit dans nos bureaux, c'est discret*, explique Cendrine Nogues, la responsable de La Coop. *Une MSAP est un relais purement administratif, mais nous, on veut offrir un vrai service. On fait des ateliers pour écrire son CV et je compte développer un accompagnement au numérique pour que les gens soient en mesure de faire une démarche de recherche d'emploi en ligne complète, pas seulement remplir leur dossier.* » Le maire, Yves Boyer, se réjouit quant à lui de la formule : « *Cela crée une synergie. Des personnes qui ne viendraient pas à la bibliothèque car c'est trop intimidant entrent pour utiliser les services de Pôle emploi ou de la CNAV.* » Du côté des collections, 4 000 documents en tout, la bibliothèque offre des documents en lien avec les deux services administratifs mais s'est également dotée d'une identité forte en développant un fonds important dédié aux littératures de l'imaginaire.

+ 2 heures : horaires redéployés

La médiathèque La Source, au Bouscat, commune de près de 24 000 habitants limitrophe de Bordeaux, a adopté de nouveaux horaires depuis le 1^{er} janvier 2019. La médiathèque, installée dans un bâtiment en centre-ville qui abrite aussi la maison de la vie écocitoyenne et la maison de la vie associative, a opté pour l'ouverture du dimanche dès sa création, en décembre 2015.

Elle n'a pas beaucoup augmenté son volume d'ouverture, passé de 36 à 38 heures hebdomadaires du mardi au dimanche, mais a redéployé sa grille horaire afin de mieux l'adapter aux besoins des habitants, consultés sur le sujet au cours de l'année 2018. « *La nocturne du jeudi soir jusqu'à 20 heures ne fonctionnait pas bien*, reconnaît Vincent Boulard, directeur-adjoint de la médiathèque. *Le succès du dimanche, en revanche, ne s'est jamais démenti depuis l'ouverture. On fait en moyenne 230 prêts par heure. Le 20 janvier dernier, on a même atteint 500 prêts en une heure !* »

La bibliothèque a unifié l'horaire de fermeture du mardi au vendredi à 18 h 30, a ajouté deux heures d'ouverture supplémentaires le mercredi matin pour s'adapter au retour de la semaine scolaire sur quatre jours. Elle prévoit également de faire une nocturne le jeudi, mais seulement une fois par mois avec un rendez-vous précis, les cafés linguistiques. Le dossier déposé à la Drac comprend aussi une ouverture exceptionnelle tous les jours jusqu'à 20 heures de mi-mai à fin juin pour accueillir les lycéens et les étudiants pendant les périodes de révision.

+ 10 heures : un bibliothécaire volant

Dans la vallée de l'Ubaye, dans les Alpes-de-Haute-Provence, le travail de coopération entre les 6 bibliothèques municipales, rassemblées dans un réseau joliment baptisé Colporteurs en Ubaye, et coordonné par la bibliothèque de la ville-centre Barcelonnette, a commencé dès 2007.

Pour ce réseau, qui ne compte quasiment que des bénévoles, l'extension des horaires d'ouverture, mise en œuvre au printemps 2018, constitue une étape majeure dans la fédération des établissements, en particulier grâce au recrutement d'un agent à mi-temps pour assurer les ouvertures supplémentaires. « *La création d'un poste à mi-temps peut sembler négligeable vu d'une grande ville, mais pour nous elle est essentielle dans le renforcement de la cohésion du réseau* », souligne Myriam Lèbre, directrice de la médiathèque de Barcelonnette.

Les 5 antennes coordonnées par la bibliothèque de Barcelonnette totalisent 10 heures d'ouverture supplémentaires, ciblées sur le mercredi,

le vendredi après-midi et le samedi. « *Dans nos petites communes rurales et de montagne, la bibliothèque est souvent le dernier espace public où la population peut se retrouver*, poursuit Myriam Lèbre. *En zone rurale, cependant, la question de l'ouverture le dimanche ne se pose pas.* » Pendant les nouveaux créneaux horaires, un service supplémentaire a été inauguré : les foires aux questions numériques, permanences d'aide sur des problèmes d'informatique. En dix mois, 447 entrées ont été totalisées dans 5 antennes, implantées dans de toutes petites communes de quelques centaines d'administrés, à l'exception d'une ville comptant 1 168 habitants. La directrice caresse désormais l'espoir de pouvoir transformer, grâce à la subvention de la Drac, le poste créé en plein-temps.

sommaire

- [Bibliothèques: du temps retrouvé](#)
- [Erik Orsenna: "Il faut réfléchir à la répartition des moyens"](#)
- [Les chiffres clés](#)
- [+ 32 heures : la bibliothèque fait Pôle emploi](#)
- [+ 2 heures : horaires redéployés](#)
- [+ 10 heures : un bibliothécaire volant](#)

[Retour à l'article principal](#)